



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DES ARDENNES

Arrondissement de Sedan - Canton de Sedan-Nord

COMMUNE de FLOING

08200

Tél. 03 24 29 17 42 - Fax. 03 24 29 20 77

e-mail : mairie.floing@gmail.com

CONSEIL MUNICIPAL DE FLOING

REUNION ORDINAIRE

DU JEUDI 10 OCTOBRE 2019

(Convocation du 03 OCTOBRE 2019)

Effectif légal du Conseil
Municipal : 19
Nombre de conseillers
en exercice : 18
Nombre de conseillers
qui assistent à la séance : 13

L'an deux mille dix neuf, le jeudi dix octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme MEURIE Dominique, Maire.

Présents : Mmes Dominique MEURIE, Monique THEYS, Martine LESSERTISSEUR, Corinne CHARLES, Mrs Jean Michel MARTEAUX, Eddy NEMERY, Mme Nathalie LECOCQ, Mme Marie-Françoise HELOIN, Mr Romuald LECLER, Mme Evelyne MASSIN, Mrs Régis COLLINET, Frédéric LE GUINIO, Mme Caroline HANNIER.

Absents excusés : Mme Chantal MENEGATTI, Mrs Jean Pierre LAJEUNESSE, Didier LEPLANG.

Absents : Mrs Alain KOSTUS, François NAUDIN.

Procurations : Mme Ch. MENEGATTI a donné procuration à Mr JM.MARTEAUX

Mr JP LAJEUNESSE a donné procuration à Mme D.MEURIE

Mr D LEPLANG a donné pouvoir à Mme M LESSERTISSEUR

Secrétaire de Séance : Mme Martine LESSERTISSEUR a été élue secrétaire de séance.

CM N° 2019/0039 - Emprunts pour les travaux d'Aménagement des allées des Pâquerettes, des Pinsons et des Mésanges

. PRET A COURT TERME

Mme le Maire donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir :

. Travaux d'aménagement des allées des Pâquerettes, des Pinsons et des Mésanges

Elle expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 442.413,36 € T.T.C (devis Eurovia suite à appels d'offres + FDEA)

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après un échange de vues

Par 16 voix pour,

1° - Prend en considération et approuve le projet qui leur est présenté,

2° - Détermine, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis :

442.413,36 € + 19.000 € (FDEA) + 25.000 € (imprévus) = 486.413,36 € TTC

Subvention (s) : 0 €

Autofinancement : 0 €

Emprunt sollicité au CA.N-E. : 72.500 €

Par un **PRET A COURT TERME** : 72.500 €

et décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un Prêt Court Terme de 72.500 Euros, d'une durée de 2 ans. Remboursement du capital in fine ou par anticipation sans pénalité, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'**Euribor 3 mois +1,10 %**.

Taux plancher = marge.

Commission d'engagement de 0.20 % du montant contracté

3° - Ouvre au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prend l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorise la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Mme le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

. PRET A MOYEN TERME

Mme le Maire donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir :

. Travaux d'aménagement des allées des Pâquerettes, des Pinsons et des Mésanges

Elle expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 442.413,36 € TTC.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après un échange de vues

Par 16 voix pour,

1° - Prend en considération et approuve le projet qui leur est présenté,

2° - Détermine, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis :

442.413,36 € + 19.000 € (FDEA) + 25.000 € (imprévus) = 486.413,36 € TTC

Subvention (s) : 0 €

Court terme FCTVA : 72.500 €

Autofinancement : 0 €

Emprunt sollicité au CA.N-E. : 413.800 €

PRET A MOYEN TERME : 413.800,00 €

et décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 413.800,00 Euros, **au taux fixe en vigueur à la signature du contrat** et dont le remboursement s'effectuera en 15 années par périodicité annuelle. Frais de dossier : offert

3° - Ouvre au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prend l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorise la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Mme le Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

CM N° 2019/0040 - Signature du marché « aménagement des allées des Pâquerettes, des Pinsons et des Mésanges » :

Suite à la délibération CM N° 2019/0031 du 16 septembre 2019 concernant le résultat de l'appel d'offres « aménagement des allées des Pâquerettes, des Pinsons et des Mésanges » et validation du choix de l'entreprise et suite aux demandes d'emprunt validées par le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal,

Par 16 voix pour,

. Autorise Madame le Maire à signer le marché public « aménagement des allées des Pâquerettes, des Pinsons et des Mésanges » avec l'Entreprise EUROVIA

CM N° 2019/0041 - Devis SARL Val de Rutz pour pose pare ballon au stade

Mme le Maire présente à l'ensemble des conseillers municipaux un devis de la SARL Val de Rutz (Aiglemont) pour la fourniture et pose d'un filet pare ballon pour protection des vestiaires d'un montant de 4.320,00 € HT.

Le Conseil Municipal,

Par 16 voix pour,

. Entérine la décision prise le 26 septembre 2019 à savoir l'achat et la pose d'un filet pare ballon pour protection des vestiaires au prix de 4.320,00 € HT.

CM N° 2019/0042 - Vote des tarifs et redevances 2020

Le Conseil Municipal,

Par 16 voix pour,

- Vote les différents tarifs et redevances (applicables à compter du 1er janvier 2020) (voir annexe 1)

CM N° 2019/0043 - Noël des enfants des écoles, Noël des enfants des employés communaux, prime de Noël des employés communaux

Le Conseil Municipal,

Par 16 voix pour,

- fixe la participation pour le Noël des enfants des écoles à hauteur de 8,00 euros par enfant (utilisation de la participation par les écoles pour achat de livres ou spectacles, etc..) et de 2,30 euros maximum par enfant pour l'achat de friandises par la Commune
- est informé de l'organisation du Noël des Employés communaux qui aura lieu le vendredi 13 décembre 2019 à 18H,

Le Conseil municipal,

Par 15 voix pour et 1 abstention,

- Pour le personnel titulaire et stagiaire, décide qu'une carte cadeau d'une valeur de 60,00 € sera donnée à chaque enfant à charge de l'agent jusqu'à l'âge de 16 ans au cours de l'année 2019. Cette carte sera remise uniquement sur présence à la cérémonie de Noël qui se tiendra le vendredi 13 décembre 2019.
- pour le personnel non titulaire, cette carte sera accordée sous condition que l'agent ait une année de présence au sein de la Commune.

Le Conseil municipal,

Par 16 voix pour,

. Fixe la prime de Noël 2019 comme suit :

- pour les employés titulaires, stagiaires : 250,00 € brut/agent. Les agents placés en longue ou grave maladie ne peuvent bénéficier de cette prime. De même, en l'absence de service fait, les agents percevront la prime de Noël au prorata du nombre de mois complets travaillés. Pour les stagiaires, elle sera calculée en fonction du nombre de mois travaillés au 31 décembre 2019.
- pour les agents non titulaires (CDD, CA, Contrat d'apprentissage) : 250,00 € brut. Cette prime sera versée également au prorata du nombre de mois et d'heures travaillés (au plus avantageux pour l'agent) sur l'année 2019. Seuls pourront bénéficier de cette prime les agents en exercice au 31.12 de l'année en cours.

CM N° 2019/0044 – Demandes de subventions et DETR 2020

Le Conseil Municipal,
Par 16 voix pour,

. Adopte le projet suivant :

- . Changement de fenêtres aux écoles 30.302,92 € HT
- sollicite auprès des différentes instances (Etat -DETR, Conseil Général, Conseil régional, EPCI, CAF, etc...) les subventions les plus élevées possibles. Le financement de cette opération sera prévu sur le budget primitif 2020.

CM N° 2019/0045 - 25 % Crédit investissements (autorisation d'engagement et mandatement des dépenses nouvelles jusqu'au vote du budget primitif 2020) pour les budgets commune, culturel) , virements de crédits

Le Conseil Municipal,
Par 16 voix pour,

. Autorise Madame le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses nouvelles d'investissement jusqu'au vote du budget primitif 2020 et dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019 pour les budgets commune, culturel).

Les crédits correspondants seront inscrits aux Budgets Primitifs lors de leur adoption.

Commune :	BP 2019	
Chapitre D 20 Immobilisations incorporelles	29.550,00 €	10.000,00 €
Chapitre D 21 Immobilisations corporelles	153.700,00 €	40.000,00 €
Chapitre D 23 Immobilisations en cours :	428.257,11 €	
. au 2313		20.000,00 €
. au 2315		82.870,77 €
Total dép. investissement	611.507,11 €	152.876,77 €

CM N° 2019/0046 - Concours de Noël (enfants et adultes) : récompenses

Afin de récompenser les gagnants du concours de Noël,

Le Conseil Municipal,
Par 16 voix pour,

. Fixe à 25,00 euros le bon d'achat. Ces bons d'achats récompenseront les gagnants du concours de Noël 2019 (5 catégories : enfants de 4 à 6 ans, enfants de 7 à 9 ans, enfants de 10 à 12 ans, enfants de 14 à 16 ans et adultes soit = 10 bons). Ces bons seront à prendre chez Leclerc, rue Pasteur à Sedan (exclusivement aux rayons librairie, jeux, musique ou DVD) et décident l'achat de sachets de bonbons à la société Degardin-Barré au prix de 2,30 € le sachet pour les enfants et de Boites de chocolats pour les adultes au prix maximum de 10,00 € par adulte

Affaires diverses

CM N° 2019/0047 - Régularisation création contrat à durée déterminée :

Adjointe d'animation au lieu d'adjoint technique : il est donc nécessaire de rectifier la délibération CM N° 2019/0038 - Création de Contrat à durée déterminée d'adjoint d'animation (7 heures hebdomadaires) pour la période du 04 novembre au 22 décembre 2019

Pour accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3 – 1° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984)

Service Animation (période de midi) :

Pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de :

- créer 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (7 heures hebdomadaires), du 04 novembre au 22 décembre 2019

- recruter un agent non titulaire sur ce poste

Madame le Maire invite le conseil à en délibérer,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
Par 16 voix pour,

- Décide la création d'un contrat à durée déterminée à temps non complet (7 heures hebdomadaires), pour un poste d'adjoint d'animation, à pourvoir du 04 novembre au 22 décembre 2019
- Décide de recruter un agent non titulaire pour ce poste
- détermine ainsi les clauses des contrats :
 - la durée hebdomadaire du contrat est fixée à 7h00
- L'agent recruté recevra une rémunération mensuelle correspondant à l'indice brut 348, indice majoré 326,
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat.

CM N° 2019/0048 - Remboursement d'un acompte pour location salle communale

Une personne ayant réservée le foyer rural demande le remboursement de l'acompte de 102,00 € versé pour la location du Foyer Rural pour le week-end du 30 novembre au 1^{er} décembre 2019, cette salle n'ayant pas été utilisée par leur soin. Un courrier annulant la réservation du Foyer Rural a été envoyé le 03 octobre 2019 soit plus d'un mois avant l'occupation de la salle. Le Foyer Rural a été reloué depuis.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 16 voix pour,

. Accepte le remboursement de l'acompte de 102,00 € à cette personne.

Le Maire,
Dominique MEURIE.



TARIFS ET REDEVANCES 2020

ANNEXE 1

	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Vote : 16 pour
FORAINS			
Gros manèges > 10 m d'envergure	156.00 €	156.00 €	
Manèges enfantins	82.00 €	82.00 €	
Confiseries de - 6 m de façade	31.00 €	31.00 €	
confiserie > ou = 6 m de façade	41.00 €	41.00 €	
Tir	41.00 €	41.00 €	
Loteries < ou = 6 m de façade	41.00 €	41.00 €	
par m en +	14.00 €	14.00 €	
Friterie	64.00 €	64.00 €	
Petits stands divers : grue...	28.00 €	28.00 €	
Commerçant ambulant au mètre	14.00 €	14.00 €	
Emplact friterie par mois allée de la Div. Marg.	annulé	annulé	
Droit de voirie Taxi ORTILLON facturation 1 véhicule pour 4 autorisations accordées	141.00 €	141.00 €	
Location remorque communale le Week-end :gravats uniquement	63.00 €	63.00 €	
Camion de remblai apporté par la commune	60.00 €	60.00 €	
Photocopies			
. Particuliers	0.15 €	0.15 €	
. Associations	0.15 €	0.15 €	
Gratuité pour les Rmistes/RSA pour documents officiels			
FAX (la feuille)	0.20 €	0.20 €	
Médaille travail employés communaux			
Médaille argent 20 ans	195.00 €	195.00 €	
Médaille vermeil 30 ans	290.00 €	290.00 €	
Médaille or 35 ans	340.00 €	340.00 €	
Concessions cimetièrre (30 ans)	125.00 €	125.00 €	
Columbarium (30 ans) 35X35X40	548.00 €	548.00 €	
Columbarium (30 ans) grande dimension 35X55X40	840.00 €	840.00 €	
Plaque Jardin du Souvenir	25.00 €	25.00 €	
Fleurissement de tombes : 2 par an : Rameaux et Toussaint	58.00 €	58.00 €	
Terrains communaux			
. jardins de 1 à 500 m2 (terrains Poiriseau)	35.00 €	35.00 €	
. parcelle communale utilisée comme pâture	200 € l'hect	200 € l'hect	
BIBLIOTHEQUE : droits d'inscriptions			
. Carte individuelle	3.00 €	3.00 €	
. Carte famille	4.50 €	4.50 €	
pour les RMistes (carte individuelle ou famille)/ RSA	1.50 €	1.50 €	
. Internet			

. la copie (noir et blanc)	0.15 €	0.15 €	
. la copie (couleur)	0.50 €	0.50 €	
Salles Municipales :			
Salle des Fêtes ou Foyer rural			
et Caution de 500,00 euros pour toutes les salles			
. Week-end (forfait) :			
. Habitants de Floing	204.00 €	204.00 €	
avec un acompte de	102.00 €	102.00 €	
pour les extérieurs	300.00 €	300.00 €	
avec un acompte de	150.00 €	150.00 €	
. Vin d'honneur :			
Habitants de Floing	100.00 €	100.00 €	
avec un acompte de	50.00 €	50.00 €	
Pour les extérieurs	149.00 €	149.00 €	
avec un acompte de	74.50 €	74.50 €	
Salle du Bas du Foyer Rural : (30 personnes)			
Habitants de Floing	100.00 €	100.00 €	
avec un acompte de	50.00 €	50.00 €	
Pour les extérieurs	149.00 €	149.00 €	
avec un acompte de	74.50 €	74.50 €	
Location Salle Camille Mangin ou Salle Harmonie (pas de vaisselle, pas de gazinière) Uniquement café, VH ou réunion, exposition (pas repas) Acompte à garder si défection dans 1 délai de - 1 mois	71.00 €	71.00 €	
Pour les associations (à partir de la 3ème utilisation)	50% du tarif en vigueur	50% du tarif en vigueur	
Pour les employés communaux (raison familiale directe - baptêmes, communions, mariage des enfants,...)	50% du tarif en vigueur	50% du tarif en vigueur	
Location salle pour café obsèques (jour même) (pas de caution)	60.00 €	60.00 €	
Location salle pour réunion privée (1/2 journée) (pas de caution)	38.00 €	38.00 €	
Vaisselle :			
Le couvert complet (assiette/verre/...)	1.00 €	1.00 €	
Verre à l'unité pour vin d'honneur	0.10 €	0.10 €	
Percolateur	10.00 €	10.00 €	
Vaisselle cassée et extincteur dégradé			
coupe de champagne	1.50 €	1.50 €	
la flûte	2.00 €	2.00 €	
verre ballon	1.00 €	1.00 €	
assiette plate/creuse	3.00 €	3.00 €	
assiette à dessert/tasse/ss-tasse	3.00 €	3.00 €	
fourchette/cuillère/couteaux/petite cuill.	1.00 €	1.00 €	
Extincteur	100 € HT	100 € HT	
Recharge extincteur	50 € HT	50 € HT	
Forfait pour heures de nettoyage	118.00 €	118.00 €	
Charges de fonctionnement dans les écoles par élève	Pour 2018-2019	Pour 2019-2020	

non domicilié dans la Commune	613.00 €	613.00 €	
Attribution par enfant pour fournitures scolaires	62.50 €	62.50 €	
Loyers communaux (par mois) au 01/10/2019		l'augmentation aura lieu selon l'indice de construction et à la date anniv du bail	
loyer PTT : logement	320.18 €		
Loyer PTT : local	208.25 €		
loyer 8 rue des Ecoles	236.67 €		
loyer 10 rue des Ecoles	406.10 €		
Loyers locaux à usage professionnel :			
. Pour la location de la surface totale soit 340 m2			
. Pour une surface de 260 m2 (Micro-crèche)	450.00 €		
. Pour une surface de 80 m2			
Ancienne caserne des pompiers	450.00 € + 35 € de charges	450.00 € + 35 € de charges	
Bois en 50 cm	35.00 €	35.00 €	
Bois débité et livré le mètre	33.00 €	33.00 €	
Bois débité à prendre sur place à l'Espérance	23.00 €	23.00 €	
Bois à débiter à prendre sur place (petites coupes)	8.00 €	8.00 €	
Coupes affouagères		8.48 € le stère	
repas cantine	3.65 €	3.65 €	
coefficients familiaux de 0 à 2500	5.40 €	5.40 €	
coefficients familiaux de + 2500	5.75 €	5.75 €	
périscolaire par 1/4 heure et par enfant	0.25 €	0.25 €	
coefficients familiaux de 0 à 2500	0.25 €	0.25 €	
coefficients familiaux de + 2500	0.30 €	0.30 €	
Temps garderie pdt ALSH par 1/4 heure et par enfant	0.25 €	0.25 €	
coefficients familiaux de 0 à 2500	0.25 €	0.25 €	
coefficients familiaux de + 2500	0.30 €	0.30 €	
Carte périscolaire (20 unités. 1 unité = 1/4 h)	5.00 €	5.00 €	
coefficients familiaux de 0 à 2500	5.00 €	5.00 €	
coefficients familiaux de + 2500	6.00 €	6.00 €	
Droit de place			
vide-grenier (les 3 m) (extérieurs commune)	gratuit	gratuit	
vide-grenier commerçants (l'emplacement)	12.00 €	12.00 €	
Livre "Mémoires de Flongeois"	20.00 €	20.00 €	